

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°16-2025

Date de convocation :
17/03/2025

Date d'affichage :
03/04/2025

**Nombre de conseillers
en exercices : 10**

**Nombre de conseillers
qui ont délibéré : 07**

Nombre de pouvoirs : 3

**Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00**

Objet : Subvention Le
Souvenir Français

**Certifié exécutoire
compte tenu de :**
Sa transmission en
Préfecture le :

Et de sa publication le :

Le Maire

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,

M. le 1^{er} adjoint, CLÉRÉ Denis

Mme. La 2^{ème} adjointe, LEGROS Alexandra,

Élus : M. BOULET Bernard, Mme MEULIN Maryline, Mme SINOQUET Valérie et Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre.

Étaient absents excusés : M. LEULIER Jean-Paul (donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre), M. LEGRIS Cyril (donne pouvoir à M. SINOQUET Régis) et M. VAN LAECKEN Patrick (donne pouvoir à Mme MEULIN Maryline).

Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre est désignée secrétaire de séance.

SUBVENTION LE SOUVENIR FRANÇAIS

Considérant la demande de subvention de M. DELORY Jean-Pierre, Président de la section de PICQUIGNY du Souvenir Français en date du 23 janvier 2025 ;

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à voter la demande de subvention de l'association « Le Souvenir Français ».

Monsieur le Maire propose de réitérer le montant attribuer à cette association qui s'élève à 150,00€.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 150,00€ à l'association « Le Souvenir Français » ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;

- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Régis SINOQUET

